

Conseiller.s.ères présent.s.es : BATTY Magali, CALLAHAN Stacey, SORDES Florence, SEJOURNE Natalène, BURRILO Camélia

Membres excusés ayant donné procuration : BOUVET Lucie à M. BATTY, CANTISANO Nicole à F. SORDES, DOMIGO-LEVY Luce à N. SEJOURNE

Membres excusés : SENOUSI Mehdi

Membres de droit non-votants : GUEDJ Myriam (directrice du département), excusée
Karine OGER (secrétaire du département)

Ordre du jour du conseil :

1. **Vote des RD des précédents conseils**
2. **Vote sur la nouvelle candidature d'une personnalité extérieure**
3. **Campagne d'emploi**
4. **Informations diverses**

1. Vote des RD du 10/05 et du 25/05/2023 .

La directrice adjointe demande si des remarques ou modifications sont à faire sur les RD du 10 et du 25/05/2023. En l'absence de telles demandes, elle soumet les RD au vote.

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	---------------

Les RD du 10 et 25/05/2023 sont adoptés à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Élection d'une personnalité extérieure choisie à titre personnel.

La directrice adjointe rappelle que :

Les statuts du département prévoient la représentation de 4 personnalités extérieures dans le conseil comprenant :

- un-e représentant-e du CHU de Toulouse au titre du 1°) de l'article L.719-3 du Code de l'éducation ;
- 3 personnalités désignées à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition du ou de la directeur-trice, au titre du 2°) de l'article L.719-3 du Code de l'éducation.

La candidature de Marie Veron a été envoyé en amont aux conseillers.

Elle est Psychologue Clinicienne en Hémato-oncologie pédiatrique à l'Hôpital des enfants & au Centre de Ressources et Compétences Maladies Hémorragiques Constitutionnelles (CRCMHC) au CHU de Toulouse (31)

Les membres du conseil votent pour la candidature de cette personnalité proposée.

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	--------

Les membres élus du conseil se prononcent à l'unanimité en faveur de l'élection de Mme Véron au conseil du département pour une durée de 2 ans.

3. Campagne d'emploi

Après avoir été discuté en AG du département, le classement proposé pour les demandes de création de poste d'enseignant-chercheur est :

1 – PU Psychopathologie développementale

2 – MCF Psychopathologie adulte

3 – MCF Psychologie de la santé

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	--------

Les membres du département proposent de renouveler la demande de poste de PAST en psychopathologie développementale qui n'a pas été pourvu.

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	--------

Compte tenu de la charge pédagogique importante qui pèse sur le département, les membres du département souhaitent demander un demi support ATER supplémentaire.

Votants 8	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 8
-----------	------	-----	--------	--------

Le RD du 16/06/2023 est adopté (à l'unanimité) des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 15h
RD établi par N.Séjourné

